

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Malvaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4d85c04bc6ec20460b0e42b6>

Date d'obtention : 2020-11-27 16:54:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui se fait dans le respect et la dignité des jeunes. Une approche douce, à l'écoute des jeunes tout en étant bien cadrée. Une méthode claire avec un processus simple à suivre. De plus, je trouve que la trousse a une visée plus préventive que punitive tout en sensibilisant des risques et conséquences possibles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une clarté dans mon intervention en sachant que le protocole est déjà défini.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La dignité des élèves demeurera ma priorité dans ce type d'intervention.